



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
12 juillet 2016  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2016**  
6-9 septembre 2011, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Pérou (2017-2021)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	9
IV. Suivi et évaluation.....	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Pérou (2017-2021) .....	12



## I. Considérations générales

1. L'un des pays à la biodiversité la plus riche du monde mais aussi l'un des plus vulnérables aux catastrophes naturelles et aux effets négatifs du changement climatique, le Pérou a accompli des progrès substantiels ces dix dernières années. Il figure aujourd'hui dans la catégorie des pays au développement humain élevé (en 2014, son indice de développement humain s'établissait à 0,734). Le Pérou a vu son économie croître de 87 % entre 2004 et 2015, tandis que son taux de pauvreté passait, au cours de la même période, de 58,7 à 22,7 %. Ce pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fêtera son bicentenaire en 2021. Pour renforcer son développement, il est toutefois essentiel que le Pérou s'attache, au cours de la nouvelle période de programmation, à éradiquer durablement la pauvreté extrême et à réduire les inégalités persistantes.

2. Le développement du pays repose sur un modèle de croissance économique tourné vers les exportations et misant sur le capital naturel national. Au cours des dix dernières années, l'envolée du prix des produits minéraux sur les marchés internationaux a entraîné une extraordinaire croissance économique, qui s'est accompagnée d'une diminution drastique de la pauvreté en raison des retombées positives de la croissance sur l'emploi et les revenus, mais aussi de la capacité accrue du pays à financer des politiques sociales et de redistribution.<sup>1</sup> Cependant, ce modèle permet difficilement d'assurer une prospérité durable qui profite à tous. Tout d'abord, il est particulièrement sensible aux chocs extérieurs. En effet, le ralentissement de l'économie compromet la poursuite de la réduction de la pauvreté et accroît la vulnérabilité des 40 % de la population dont le revenu moyen est compris entre 4 et 10 dollars par jour. En second lieu, malgré les mesures du gouvernement pour améliorer la gestion de l'environnement et des risques liés aux catastrophes, certaines pratiques non durables subsistent dans l'utilisation des ressources naturelles au sein des écosystèmes forestiers, montagnards, côtiers et marins. Par ailleurs, les capacités insuffisantes du pays en matière d'exploitation des sols et d'aménagement du territoire mettent en péril les moyens de subsistance des populations rurales et urbaines. Troisièmement, le modèle de développement péruvien n'est pas suffisamment inclusif, la diversification économique est faible et ce sont principalement les secteurs à forte intensité de capital qui récoltent les fruits de la croissance.<sup>2</sup> En résultent une capacité d'absorption peu élevée du marché du travail, dont pâtissent essentiellement les femmes (40 % d'entre elles ne font pas partie de la population active) et les jeunes (13,8 % de chômage), ainsi qu'un taux important d'emploi informel (74,2 %) qui concerne, là encore, surtout les femmes et les jeunes. De plus, 81 % des personnes vivant dans la pauvreté travaillent dans de petites entreprises à faible productivité.<sup>3</sup>

3. Ces difficultés sont étroitement liées aux inégalités structurelles du Pérou, où l'accès aux services de base et au développement dépend dans une large mesure du lieu de naissance et de l'origine ethnique des habitants.<sup>4</sup> Bon nombre de groupes

<sup>1</sup> *Perfil de estratos sociales en América Latina: pobres, vulnerables y clases medias*, PNUD, 2014.

<sup>2</sup> Multi-dimensional Review of Peru: Volume 1. Initial Assessment, Les voies de développement, Éditions OCDE, 2015.

<sup>3</sup> Institut national de la statistique et de l'information (Instituto Nacional de Estadística e Informática, INEI), enquêtes nationales sur les ménages et la main-d'œuvre, plusieurs années.

<sup>4</sup> Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale concernant le Pérou (CERD/C/PER/CO/18-21), septembre 2014.

traditionnellement victimes de la pauvreté et de l'exclusion vivent dans les régions rurales, où le taux de pauvreté s'élève à 45,18 % et le taux d'extrême pauvreté à 13,9 %. Dans les régions rurales montagneuses et les zones de jungle, le taux de pauvreté atteint respectivement 49 et 41,07 %. Les groupes en proie à la pauvreté et à l'exclusion vivent également dans les zones périurbaines et les zones urbaines marginales, pour lesquelles aucune donnée n'est disponible. On trouve aussi parmi ces groupes des personnes issues des populations autochtones (26,21 %) ou d'ascendance africaine (22,48 %).<sup>5</sup> En raison de leur faible capacité de relèvement, les populations des zones rurales, périurbaines et urbaines marginales vivant dans la pauvreté sont durement éprouvées par les catastrophes naturelles récurrentes et les effets du changement climatique.<sup>6</sup> Si la protection sociale et les politiques de redistribution ont connu un essor considérable au cours des 10 dernières années, avec notamment une augmentation de la couverture des programmes sociaux, elles se heurtent toutefois à des difficultés liées à leur manque de coordination et d'adaptabilité, à l'insuffisance des évaluations indépendantes ainsi qu'à l'absence de lien avec les programmes de production.<sup>7</sup>

4. En dépit de nets progrès, les inégalités territoriales en matière de couverture et de qualité des services de base en général (justice et sécurité des citoyens par exemple), ainsi que d'accès à ces derniers, affectent également les personnes victimes de la pauvreté dans les zones rurales et les régions urbaines marginales. Outre les entraves géographiques et culturelles, l'accès à ces services est limité par le coût économique induit lorsque certains agents de la fonction publique conditionnent leur fourniture au versement de pots-de-vin.<sup>8</sup> Selon plusieurs sondages d'opinion, la corruption des institutions publiques, dont on estime le coût annuel à 11 milliards de sols<sup>9</sup>, constitue le principal obstacle<sup>10</sup> auquel est confronté le Pérou sur le chemin du développement. Cette situation explique la défiance d'un grand nombre de Péruviens à l'égard du système d'administration de la justice, malgré un meilleur exercice de la justice transitionnelle et l'adoption d'une approche interculturelle. Ces carences du secteur judiciaire se répercutent sur la sécurité des citoyens, dans la mesure où les inégalités territoriales et de revenus, l'absence de l'État dans certaines régions et le manque de légitimité des institutions accentuent les facteurs traditionnels de criminalité. Le Pérou, où le sentiment d'insécurité est de plus en plus prégnant, affiche le taux de victimisation le plus important de la région latino-américaine (30 %).<sup>11</sup> Plus élevé à Lima et dans les régions côtières septentrionales, le taux d'homicide augmente bien qu'il demeure relativement faible. La violence sexiste et la violence domestique contribuent dans

<sup>5</sup> *Informe técnico de la pobreza monetaria*, INEI, 2016.

<sup>6</sup> *Informe de Análisis de la implementación de la Gestión del Riesgo de Desastres en el Perú*, Organisation des Nations Unies au Pérou, 2014.

<sup>7</sup> Vásquez Enrique, *Las políticas y programas sociales del Gobierno de Ollanta Humala desde la perspectiva de la pobreza multidimensional*, Universidad del Pacífico, 2013.

<sup>8</sup> *Corrupción e inequidad en los servicios públicos en el Perú*, Consorcio de Investigación Económica y social: Documento de Trabajo 87, Gustavo Yamada Fukusaki et Ricardo Montero, 2011.

<sup>9</sup> Bureau du médiateur, <http://www.defensoria.gob.pe/blog/actua-y-denuncia-la-corrupcion/>

<sup>10</sup> *Cultura política de la democracia en el Perú y en las Américas* (Lima, 2015 : USAID, Institut d'études péruviennes, sondage d'opinion en Amérique latine, Baromètre de las Américas [Baromètre des Amériques, LAPOP], université Vanderbilt). Par Julio F. Carrión, Patricia Zárate et Elizabeth J. Zechmeister.

<sup>11</sup> Latinobarómetro, *Proyecto de Opinión Pública de América Latina*.

une large mesure à l'insécurité des citoyens. En effet, 72,4 % des femmes signalent avoir été victimes de violence de la part d'un partenaire intime, et 44 % des prisonniers déclarent qu'ils ont subi des actes de violence domestique pendant leur enfance.<sup>12</sup>

5. Garantir un développement inclusif et durable, ainsi qu'une distribution équitable de services de base de qualité, nécessite des institutions nationales solides. Or l'efficacité, l'efficience, la transparence et la probité des institutions péruviennes continuent de poser question. Afin de poursuivre la modernisation des institutions publiques qu'exigent l'accession à l'OCDE et la réalisation des objectifs de développement durable, il conviendra de continuer à améliorer la gouvernance multiniveaux et la planification financière pluriannuelle, notamment par la mise en œuvre d'une approche territoriale de la planification du développement.<sup>13</sup> Ainsi, par exemple, le Plan de développement stratégique national élaboré par le Centre national de planification stratégique (*Centro Nacional de Planeamiento Estratégico*, CEPLAN) sera utilement adossé au budget national, dont la gestion incombe au Ministère de l'économie et des finances (*Ministerio de Economía y Finanzas*, MEF).

6. L'un des défis majeurs de la lutte contre la pauvreté et les inégalités consiste à enrayer la discrimination et le racisme. Les groupes le plus souvent en butte à la discrimination sont ceux qui vivent dans la pauvreté, mais aussi les populations rurales, indigènes ou d'ascendance africaine, et plus particulièrement les jeunes et les femmes, dont le rôle reste marginal dans l'élaboration des politiques publiques et la prise de décisions. Ce sont notamment les mécanismes de défense des droits de l'homme, tel l'examen périodique universel, qui permettent de lutter contre la discrimination. Or l'intérêt que le gouvernement porte aux recommandations qui en découlent demeure limité. Une plateforme multisectorielle a été mise en place dans le cadre de la lutte contre la discrimination et le Bureau du médiateur s'est prononcé en faveur d'ordonnances contre la discrimination (pour 60 des plus de 2 000 établissements publics que compte le pays). La lutte contre la discrimination participe au renforcement de la culture du dialogue, dont on espère qu'elle facilitera la prévention et la gestion des conflits sociaux liés aux ressources naturelles, de plus en plus nombreux (209 selon le Bureau du médiateur). Elle va également dans le sens de l'instauration d'un système de représentation politique plus inclusif, nécessaire à la modernisation et à la démocratisation du système et des partis politiques. La participation des groupes victimes d'exclusion à l'élaboration des politiques publiques et à la prise de décisions est quasi inexistante. En effet, seuls 28 % des responsables politiques sont des femmes et 2,56 % seulement des responsables des administrations territoriales sont issus des populations autochtones. Les personnes d'ascendance africaine sont quant à elles invisibles sur la scène politique.

7. Fin 2015, le bureau de pays a réalisé une enquête en ligne afin d'évaluer les progrès accomplis grâce au PNUD selon ses principaux partenaires stratégiques. Il ressort de cette enquête que ces progrès concernent principalement l'organisation d'activités de sensibilisation, les prescriptions de politiques, le renforcement des capacités du gouvernement aux trois niveaux de l'administration, le rôle du PNUD en tant que rassembleur et bâtisseur de consensus, que lui confèrent son expertise

<sup>12</sup> PNUD, op.cit.

<sup>13</sup> OCDE. Op. cit.

technique, son intégrité et sa neutralité et, enfin, l'exécution des projets. L'évaluation des projets et des réalisations<sup>14</sup> a mis en lumière les avantages comparatifs du PNUD face à des questions multidimensionnelles telles que le développement durable, la gouvernance démocratique, la pauvreté, les inégalités et la recherche du consensus entre parties prenantes multiples. Ces avantages concernent également sa capacité à traiter des questions délicates en tant qu'acteur neutre et légitime, à mettre en œuvre des projets complexes et à mener à bien des procédures d'achat de manière efficace et transparente.

8. Les principaux enseignements tirés sont les suivants : (a) il convient d'améliorer l'équilibre entre la contribution apportée aux transformations escomptées et les services d'appui fournis à cet effet; (b) les interventions à plusieurs niveaux sont plus souvent couronnées de succès lorsque des acteurs infranationaux y prennent part dès leur lancement; (c) le suivi continu des résultats des projets par le PNUD est primordial afin d'assurer la viabilité de ces derniers; et (d) la communication des résultats doit être renforcée et s'effectuer dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources. Ont été pris en compte, lors de l'élaboration du programme proposé, la valeur ajoutée apportée par le PNUD, ses avantages comparatifs ainsi que les enseignements tirés des évaluations de programmes antérieurs.

## II. Priorités du programme et partenariats

9. À travers cette proposition de programme, le PNUD s'efforce d'œuvrer à l'éradication durable de la pauvreté extrême et à une réduction significative des inégalités en répondant aux grands défis du développement que posent les priorités nationales établies lors de l'accession à l'OCDE ainsi que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutes les réalisations visées dans le cadre du programme proposé sont conformes au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), au Plan national stratégique de développement et aux plans sectoriels.

**Croissance et développement durables et inclusifs** (objectifs de développement durable 1, 5, 8, 9, 11 et 13 à 16)

10. Le PNUD adressera des conseils en matière de politique au Ministère de l'économie et des finances (MEF), au Ministère de l'environnement (Ministerio del Ambiente, MINAM), au Centre national de planification stratégique (CEPLAN) et au Système national de gestion des risques de catastrophe (Sistema Nacional de Gestión del Riesgo de Desastres, SINAGER). Il les incitera à adopter une approche territoriale de la planification du développement, et à y intégrer des principes de durabilité et de gestion des risques de catastrophe. En outre, le PNUD les aidera à réduire la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles et aux effets néfastes du changement climatique sur les populations, en mettant l'accent sur les personnes vivant dans la pauvreté et sur leurs moyens de subsistance. À la lumière d'une évaluation interorganisations des capacités nationales, il continuera, avec d'autres

<sup>14</sup> Évaluation thématique des domaines d'activité liés à la réduction de la pauvreté et à la viabilité environnementale; rapports d'évaluation des projets liés à la préparation aux catastrophes, à l'inclusion financière et à la prévention des conflits. Voir [info.undp.org](http://info.undp.org).

organismes des Nations Unies, de préconiser la mise en œuvre des recommandations sur la gestion des risques de catastrophe. Le PNUD apportera son appui au renforcement des mécanismes de développement durable, de conservation et de régénération des écosystèmes naturels, et notamment des écosystèmes fragiles tels que les forêts, les zones côtières et marines, les collines et les montagnes qui procurent aux populations des bienfaits sociaux, environnementaux et économiques. Il fournira des orientations aux ministères afin de les aider à coordonner leurs instruments aux fins d'une diversification économique inclusive. Il encouragera l'échange d'expériences avec les pays andins et les États membres de l'Alliance du Pacifique en vue d'imbriquer plus étroitement gouvernance locale et stratégies de développement durable. Qui plus est, le PNUD s'emploiera à renforcer les capacités des administrations sous-nationales dans le but de promouvoir un développement économique local respectueux de l'environnement, conformément aux prescriptions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

11. Il fournira des orientations politiques ainsi qu'une assistance technique en vue de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur le changement climatique, la protection de la biodiversité, la désertification, la réduction des risques de catastrophe, la gestion du mercure et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone. Le PNUD insistera notamment sur la contribution déterminée au niveau national, prévue au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris. Il prônera une approche intégrée de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, en préconisant notamment des mesures de réduction des émissions générées par le déboisement et la dégradation des forêts, et mettra particulièrement l'accent sur les droits des communautés tributaires des forêts. Soucieux de favoriser la transition vers une économie à faible émission de carbone, il offrira une assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre à l'échelon national de mesures d'atténuation appropriées, dans des secteurs comme l'énergie, la construction ou encore l'industrie de l'huile de palme.

12. Le PNUD s'attachera à faire en sorte que la création d'emplois durables soit au cœur des stratégies de développement. Afin de limiter le travail informel, il œuvrera, en coordination avec l'OIT et en coopération avec plusieurs organismes de formation professionnelle, au renforcement des compétences des jeunes et des femmes dans les secteurs formel et informel. Par ailleurs, le PNUD fournira une assistance à plusieurs organismes publics tels que le Ministère de la production (Ministerio de la Producción, PRODUCE) ainsi qu'à des associations du secteur privé afin de renforcer les liens entre les petites, les moyennes et les grandes entreprises dans les chaînes logistiques internationales. Il prêtera à cet égard une attention particulière aux initiatives d'intégration régionale. En s'appuyant sur l'expérience engrangée avec la Banque de développement du Pérou, le PNUD offrira une assistance technique en vue d'améliorer l'inclusion financière des personnes réduites à la pauvreté dans les zones rurales. Un travail sera mené au niveau politique afin de développer cette initiative. En promouvant un régime foncier sûr et une gestion efficace des ressources naturelles et de la diversité biologique, le PNUD favorisera la sécurisation à long terme des moyens de

subsistance des populations souffrant de la pauvreté dans les régions rurales, la jungle et les montagnes.

13. En soutenant des organismes comme le Ministère des femmes et des populations vulnérables (Ministerio de la Mujer y Poblaciones Vulnerables, MIMP), en coordination avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le programme du PNUD contribuera à réduire les inégalités professionnelles entre les sexes et à promouvoir des politiques axées sur le secteur des soins et l'autonomisation économique des femmes. Au plan politique, le PNUD œuvrera, en collaboration avec des institutions telles que l'Institut national de la statistique et de l'information (Instituto Nacional de Estadística e Informática, INEI), à l'amélioration des données relatives à la situation des femmes. Il plaidera également, aux côtés d'associations du secteur privé, en faveur d'une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les entreprises.

**Protection sociale et services de base de qualité** (objectifs de développement durable 1, 5, 10, 11 et 16)

14. Le PNUD s'attachera à réduire la pauvreté extrême et les inégalités en contribuant à améliorer la protection sociale ainsi que l'accessibilité, la disponibilité et la qualité des services de base, conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme. En outre, il fournira des orientations à l'INEI et encouragera les échanges d'expérience avec les instituts de statistique d'Amérique latine afin de permettre la mise en place d'une mesure officielle et régulière de la pauvreté multidimensionnelle à l'horizon 2021. Le PNUD favorisera la mise à disposition et l'utilisation d'éléments factuels tangibles dans l'élaboration des politiques en procédant régulièrement au calcul et à la diffusion de l'indice de développement humain, de l'indice de présence de l'État et d'autres indices en partenariat avec l'INEI et certains établissements universitaires. Outre qu'il prônera la coordination du Système de développement social (Sistema Nacional de Desarrollo e Inclusión Social, SINADIS) avec le SINAGERD de manière à intégrer la gestion des risques au système de protection sociale, le PNUD appuiera le renforcement des capacités de l'administration publique aux trois échelons du gouvernement concernant l'aide au relèvement et l'adaptation des populations et de leurs moyens de subsistance en situation de crise. Le PNUD mettra en avant le rôle actif du Pérou dans la coopération Sud-Sud en matière de développement social au sein de la région. Il encouragera les échanges d'expérience avec les pays d'Amérique latine en vue de renforcer la capacité du SINADIS à coordonner les programmes sociaux et à effectuer des évaluations externes. En collaboration avec la FAO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM), le PNUD apportera une assistance technique destinée à renforcer les stratégies et les instruments de protection sociale. L'atténuation de la pauvreté et l'accroissement de la sécurité alimentaire mobiliseront en particulier son attention. Le PNUD fournira des services consultatifs à des organismes comme le SINADIS, le MEF, le Ministère du travail et de la promotion de l'emploi (Ministerio de Trabajo y Promoción del Empleo, MTPE) afin d'allier les programmes de protection sociale aux stratégies de création d'emplois.

15. Il s'efforcera, avec les acteurs du système judiciaire, de réduire les entraves, notamment économiques et culturelles, à l'accès à la justice pour les populations victimes de la pauvreté dans les régions rurales et les zones urbaines marginales. Le

PNUD appuiera à cet effet le renforcement des capacités des juges de paix et introduira une dimension interculturelle dans le système de justice formelle. Il dispensera des conseils d'ordre politique et favorisera l'adoption de pratiques exemplaires en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques globales de renforcement de la sécurité des citoyens. De plus, le PNUD encouragera la prévention de toutes les formes de violence et l'amélioration des mesures adoptées en réponse à ces dernières, notamment lorsque ces actes de violence sont le fait de jeunes ou qu'ils visent des femmes. Enfin, il travaillera avec les administrations sous-nationales, la société civile et différents organismes des Nations Unies afin d'encourager le développement des jeunes dans un environnement sûr, en misant notamment sur la culture et le sport.

**Institutions et transparence** (objectifs de développement durable 1, 10, 16 et 17)

16. Au niveau politique, le PNUD collaborera avec le Président du Conseil des ministres (Presidencia del Consejo de Ministros, PCM), le MEF, l'Autorité de la fonction publique et le CEPLAN afin d'accroître l'efficacité, l'efficience et la transparence des institutions publiques, conformément aux recommandations de l'OCDE relatives à la gouvernance et à l'intégrité publiques, l'objectif étant de garantir des possibilités de développement durable et inclusif ainsi qu'une distribution équitable de services de base de qualité. Outre qu'il introduira une dimension territoriale dans la planification du développement aux trois échelons de l'administration publique, le PNUD s'emploiera à fournir des orientations de politique et une assistance technique afin de renforcer les capacités des acteurs concernés en termes de planification et de budgétisation pluriannuelles, avec pour objectif d'obtenir des résultats concrets. Afin de consolider le système de gouvernance à plusieurs niveaux, le PNUD collaborera avec l'organisme chargé de la décentralisation, les autorités infranationales et leurs organes de coordination.

17. En coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le PNUD fournira à la Commission supérieure de lutte contre la corruption, au Bureau du Contrôleur et au PCM des services consultatifs axés notamment sur la prévention, afin de garantir le respect des obligations internationales découlant de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il appuiera la mise en conformité avec les obligations relatives à la transparence des affaires publiques (Loi de transparence et d'accès à l'information) dans les institutions nationales et infranationales, en œuvrant notamment à l'amélioration des portails Web et autres outils d'accès à l'information. Avec le Bureau du Contrôleur et plusieurs organisations de la société civile, le PNUD promouvra le contrôle civil et le principe de responsabilité des pouvoirs publics au moyen de portails Web et d'espaces participatifs. Il fournira en outre une assistance au MINAM, au PRODUCE, au Ministère de la justice (Ministerio de Justicia, MINJUS), à l'Agence péruvienne de coopération internationale (Agencia Peruana de Cooperación Internacional, ACPI) dans le cadre de l'élaboration de rapports nationaux destinés aux organes conventionnels concernés du système des Nations Unies.

18. En collaboration avec l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le PNUD déploiera sa stratégie d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques (MAPS) en vue de la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015. Il fournira à cet égard des orientations politiques et une assistance technique aux trois échelons de l'administration publique, à la

Table ronde sur la réduction de la pauvreté, au Congrès, au secteur privé ainsi qu'aux organisations de la société civile afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le PNUD aidera notamment l'INEI à améliorer la ventilation et la catégorisation des données statistiques de manière à mieux situer les inégalités.

#### **Citoyenneté et paix** (objectif de développement durable 16)

19. Le PNUD encouragera l'exercice de la citoyenneté, l'instauration d'une culture du dialogue et de la paix ainsi que le renforcement et l'approfondissement de la démocratie, condition indispensable au développement durable et à la prévention des conflits sociaux. Dans le cadre de son action en faveur de l'égalité, il prônera une approche fondée sur les droits de l'homme, la mise en œuvre des recommandations issues des mécanismes de défense de ces droits et l'utilisation d'instruments de dialogue et de prévention des conflits. En collaboration avec le MINJUS, des organisations de la société civile et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le PNUD préconisera la prise en compte, dans la mise en œuvre du Plan national pour les droits de l'homme, des recommandations émanant de l'examen périodique universel. Il encouragera par ailleurs l'adoption et l'utilisation d'instruments et de normes visant à lutter contre toutes les formes de discrimination.

20. Le PNUD œuvrera, de concert avec les acteurs du système électoral, le Bureau du médiateur, les partis politiques et plusieurs organisations de la société civile, au renforcement de la réforme électorale afin de consolider la gouvernance démocratique et d'accroître la transparence des institutions. Outre qu'il encouragera la participation à la vie politique et aux opérations électorales des groupes qui en sont généralement exclus, au premier rang desquels les femmes et les populations autochtones ou d'ascendance africaine, le PNUD renforcera leur présence aux postes de responsabilité du secteur public. Avec le PCM, le Congrès, le Forum de l'accord national et le Ministère de la culture, le PNUD continuera d'apporter son appui à l'amélioration des instruments de prévention et de gestion des conflits, ainsi qu'au renforcement des mécanismes de participation et de dialogue, y compris les consultations préalables.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

21. Le programme proposé sera exécuté sur le plan national sous la responsabilité du Ministère des affaires étrangères. La mise en œuvre nationale avec l'appui du PNUD constituera le mode opératoire par défaut. En cas de besoin, le PNUD fournira des orientations de politique, une assistance technique, une aide à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire ainsi qu'un appui opérationnel et administratif. Dans des cas particulièrement sensibles ou complexes, il arrive qu'une mise en œuvre directe par le PNUD s'impose. Conformément aux procédures en vigueur, d'autres modalités de mise en œuvre sont parfois possibles, notamment avec des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales ou des acteurs du secteur privé. Le PNUD encouragera la participation des Volontaires des Nations Unies à l'exécution des projets. Pour l'ensemble des modalités d'exécution, le Règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD s'appliquent, concernant notamment l'imputation directe des coûts aux projets et le recouvrement des frais généraux de gestion.

22. Un Comité exécutif a été mis en place dans le but de fournir des orientations stratégiques pour le programme proposé, de surveiller sa mise en œuvre, de suivre ses résultats et de soutenir activement les efforts de mobilisation des ressources. Sont représentés, au sein de ce Comité, le Ministère des affaires étrangères, l'ACPI, le PCM, le MEF et le PNUD.

23. Le programme reposera notamment sur les principes de gestion axée sur les résultats et de l'assurance de la qualité. Les normes sociales et environnementales du PNUD seront appliquées afin de s'assurer que les contributions sont bénéfiques pour tous, durables et conformes aux normes en matière de droits de l'homme. Le PNUD renforcera sa stratégie de mobilisation et de partenariat avec les autorités infranationales, les organisations de la société civile, le secteur privé, les banques multilatérales et les donateurs traditionnels. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », le PNUD conservera son rôle de premier plan dans l'appui au système des coordonnateurs résidents et la mise en œuvre des procédures opérationnelles permanentes.

24. Le PNUD fait face à plusieurs risques pendant le cycle du programme proposé. Tout d'abord, celui de voir l'État se dérober à ses responsabilités en raison du changement de gouvernement prévu en juillet 2016. Le programme proposé a été présenté à l'ensemble des partis et mouvements politiques impliqués dans le processus électoral. Une stratégie de mobilisation des élus sera mise en œuvre et l'on attirera l'attention sur l'existence d'autres possibilités de participation et d'évaluation durant la période d'exécution du programme. Il existe en outre des risques d'ordre juridique liés à une législation interne qui, en restreignant la participation du gouvernement aux coûts engagés, s'avère préjudiciable à la mise en œuvre du programme et à la mobilisation des ressources publiques. Le Comité exécutif veillera autant que possible à la bonne compréhension du cadre juridique. Actuellement, les financements manquent pour environ 85 % du programme proposé. Aussi, le bureau de pays établira une stratégie visant à mobiliser des ressources d'origines diverses, tandis que le Comité exécutif s'emploiera activement à obtenir des fonds publics ainsi que d'autres ressources. Le financement du programme fera l'objet d'un examen annuel auquel prendra part le Comité exécutif, afin de définir les priorités à venir du programme en fonction des fonds disponibles. Il peut également arriver que des catastrophes naturelles aient un impact direct sur les activités des bureaux de pays. En plus de la mise à jour du plan de continuité des opérations, le PNUD veillera à ce que lesdits bureaux disposent d'infrastructures adéquates, et que leur personnel bénéficie d'une formation adaptée. On s'efforcera d'atteindre le degré de flexibilité nécessaire en vue d'atténuer les risques que les crises en tout genre font peser sur la bonne mise en œuvre du programme. L'assurance de la qualité et l'application exhaustive de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds permettront de limiter les risques auxquels le programme est confronté.

25. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux

programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

#### **IV. Suivi et évaluation**

26. À la lumière des enseignements tirés du précédent cycle de programmation, le PNUD renforcera ses capacités de planification, de suivi, d'évaluation et de gestion des connaissances. Dans le cadre d'un processus d'apprentissage continu au sein du bureau de pays et au contact des partenaires d'exécution, il améliorera la gestion axée sur les résultats, la gestion transversale des activités du programme, l'utilisation d'éléments factuels ainsi que ses capacités en matière de planification budgétaire pluriannuelle et d'établissement de rapports. On portera une attention particulière à la diffusion des connaissances, aux enseignements tirés et aux pratiques exemplaires susceptibles d'être reproduites. Le PNUD prendra part au suivi des activités menées dans le cadre du PNUAD et codirigera l'équipe de gestion du programme.

27. Des données officielles seront utilisées aux fins du suivi, bien qu'on puisse si nécessaire exploiter des données produites par les organismes des Nations Unies et d'autres entités reconnues sur le plan international. De surcroît, le PNUD travaillera avec les organismes des Nations Unies et avec le Gouvernement en vue d'aider le pays à produire en temps voulu des données ventilées pour le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. L'équipe de pays des Nations Unies a décidé de fixer des objectifs avec le nouveau Gouvernement à partir du troisième trimestre 2016.

28. La mise en œuvre et les résultats du programme feront l'objet d'examen annuels sur la base des résultats communiqués par les partenaires d'exécution, du suivi des indicateurs et des réunions menées avec les partenaires stratégiques en vue d'obtenir un retour d'expérience de leur part. Ces rapports annuels seront largement diffusés. Les frais inhérents au suivi, à l'évaluation, aux audits du projet et à la communication y afférente seront prélevés sur le budget de ce dernier et portés sur les descriptifs de projet et les plans de travail. Le plan d'évaluation sera actualisé chaque année. Les conclusions de l'évaluation portant sur l'ensemble du programme de pays, prévue au quatrième trimestre 2019, permettront si besoin de perfectionner ledit programme et serviront de base à l'élaboration du programme suivant.

29. Grâce au marqueur de l'égalité hommes-femmes, on pourra par ailleurs garantir l'allocation de 15 % au moins du budget du bureau de pays à des interventions spécifiques destinées à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Il sera établi que pour 80 % des projets, le marqueur de l'égalité hommes-femmes doit être supérieur ou égal à 2.

## Annexe Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Pérou (2017-2021)

PRIORITÉ NATIONALE : Plan bicentenaire « Le Pérou à l'horizon 2021 ». Économie compétitive caractérisée par un taux d'emploi et une productivité élevés; Utilisation durable des ressources naturelles; Développement régional équilibré et infrastructures adaptées.				
RÉALISATION 1 ÉNONCÉE DANS LE PNUAD : À l'horizon 2021, les personnes vulnérables vivant dans la pauvreté jouiront d'un meilleur accès à l'emploi productif et à des moyens de subsistance décents. Cet objectif sera atteint grâce à un développement durable visant à renforcer le capital social et naturel du pays tout en assurant une gestion du risque adaptée.				
RÉALISATION CORRESPONDANTE 1 DU PLAN STRATÉGIQUE. la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.				
INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES <sup>15</sup>	SOURCE DES DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DE DONNÉES ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES (EN DOLLARS DES ÉTATS-UNIS)
<p>Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée (par habitant et relativement au PIB) Niveau de référence : 5,7 tonnes d'émissions d'équivalent CO2 (2012) par habitant; 337,14 tonnes d'émissions d'équivalent CO2 (2012) par million de sols. * Valeurs aux prix courants Niveau de référence : à déterminer</p> <p>Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % les plus pauvres de la population et pour l'ensemble de la population Niveau de référence : croissance moyenne des dépenses par habitant pour les 40 % les plus pauvres de la population (déciles 1 à 4) : 1,9 % (2014/2013) Croissance des dépenses par habitant pour l'ensemble de la population : 0,4 % (2014/2013) Niveau cible : à déterminer</p>	<p>MINAM; deux fois par an (PNUD)</p> <p>INEI; annuelle (PNUD)</p> <p>SINAGERD; annuelle (PNUD)</p>	<p>Produit 1.1 Les capacités nationales et sous-nationales sont renforcées pour la mise en œuvre des politiques, plans et autres instruments de développement durable et inclusif</p> <p>Nombre d'institutions qui mettent en œuvre des politiques, des plans et/ou d'autres instruments répondant aux objectifs de développement durable Niveau de référence : 0 Niveau cible : 7 Une fois par an CEPLAN; Ministère des affaires étrangères</p> <p>Nombre d'institutions prenant des dispositions législatives ou réglementaires aux niveaux national et sous-national concernant la gestion des catastrophes naturelles et des risques climatiques Niveau de référence : National : 3; Sous-national : 6; Niveau cible : National : 8; Sous-national : 20 Une fois par an SINAGERD</p>	<p>PCM Ministère des affaires étrangères MEF MINAM MIMP PRODUCE MTPE Ministères de : l'agriculture; l'énergie et des mines; SINAGERD Institut national de défense civile Centre national de prévention, d'estimation et de réduction des risques CEPLAN; INEI; Service national de formation industrielle Banque de développement du Pérou</p>	<p>Ressources ordinaires : 458 500</p> <p>Autres ressources : 99 541 500</p> <p>TOTAL 100 000 000</p>
		INEI; annuelle (OIT)		

<sup>15</sup> Tous les indicateurs du PNUAD sont des indicateurs approuvés, liés aux objectifs de développement durable.

<p>Mécanismes de coordination et outils de gestion pour la réduction des risques de catastrophe mis au point aux trois échelons de l'administration conformément aux priorités du Cadre de Sendai Niveau de référence : Ministère : 77,8 %; Régions : 92 %; Provinces : 37,8 %; Districts de Lima : 67,3 %; Districts hors Lima : 6,8 % Outils de gestion : Ministères : 61,1 %; Régions : 52 %; Provinces : 17,3 %; Districts de Lima : 44,9 %; Districts hors Lima : 1,2 % (septembre 2015) Niveau cible : à déterminer</p> <p>Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe Niveau de référence : Total : 64,1 %; Hommes : 58,7 %; Femmes : 70,3 % (2013) Niveau de référence : à déterminer</p> <p>Pourcentage de jeunes (de 15 à 24 ans) qui n'étudient ni ne travaillent Niveau de référence : Total : 20,1 %; Hommes : 36,4 %; Femmes : 63,6 % Niveau de référence : à déterminer</p>		<p>Nombre d'administrations infranationales ayant recours à des instruments de politique visant un développement économique local respectueux de l'environnement Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Une fois par an Administrations publiques régionales et locales</p> <p>Produit 1.2. Les capacités nationales et sous-nationales sont renforcées afin de favoriser une gestion durable des ressources naturelles et des services fournis par les écosystèmes, ainsi que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique</p> <p>Progrès accomplis (%) dans le cadre des contributions prévues déterminées au niveau national Niveau de référence : 0 Niveau cible : 20 Une fois par an MINAM;</p> <p>Nombre d'instruments de politique suffisamment financés, conformes aux objectifs de développement durable 11, 12, 13, 14 et 15 ainsi qu'aux principes de gestion des risques de catastrophe aux niveaux national et sous-national Niveau de référence : 5 Niveau cible : 15 Une fois par an SINAGERD; MINAM</p> <p>Nombre ventilé par sexe d'emplois et moyens de subsistance améliorés dont bénéficient les populations vivant dans la pauvreté grâce aux initiatives de conservation, d'exploitation durable de la biodiversité, de remise en état des écosystèmes, d'adaptation au changement climatique et de préparation à la reprise des activités après un sinistre Niveaux de référence : Femmes : 350;</p>	<p>Administrations publiques régionales et locales Secteur privé</p> <p>FAO, OIT, ONUDI ONU-Femmes, PNUE</p>	
--	--	---	--	--

		<p>Hommes : 511 Niveau Cible : Femmes : 20 000; Hommes : 20 000 Une fois par an Collecte de données sur les projets du PNUD</p> <p>Produit 1.3 : Les systèmes et institutions nationaux et sous-nationaux sont dotés des moyens nécessaires en vue de susciter des transformations structurelles des capacités productives, de sorte qu'elles soient durables et créent de nombreux emplois et moyens de subsistance</p> <p>De nouveaux mécanismes sont créés afin de renforcer l'employabilité des jeunes dans le secteur structuré de l'économie grâce à la formation professionnelle</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pas de mise en œuvre</li> <li>2. Très partiellement</li> <li>3. Partiellement</li> <li>4. Largement</li> </ol> <p>Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3 Une fois par an Service national de formation industrielle; PNUD</p> <p>Nombre d'hommes et de femmes vivant dans la pauvreté en zone rurale et jouissant d'un accès au crédit et/ou à des titres fonciers Niveau de référence : Femmes : 2 500; Hommes : 2 500 Niveau cible : Femmes : 10 000; Hommes : 10 000 Une fois par an Banque de développement du Pérou; Données sur les projets du PNUD</p> <p>Nombre de politiques et/ou d'instruments de politique destinés à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes Niveau de référence : 3 Niveau cible : 6 Une fois par an MIMP</p>		
--	--	--	--	--

PRIORITÉ NATIONALE : Plan bicentenaire « Le Pérou à l'horizon 2021 ». Égalité d'accès aux emplois et aux services				
RÉALISATION 2 ÉNONCÉE DANS LE PNUAD : D'ici à 2021, les personnes vulnérables vivant dans la pauvreté bénéficieront d'un meilleur accès à des services de base de qualité ainsi qu'à un système inclusif de protection sociale leur permettant d'exercer leurs droits et de tirer autant parti que le reste de la population des possibilités de développement.				
RÉALISATION CORRESPONDANTE 1 DU PLAN STRATÉGIQUE la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus				
<p>Pourcentage de la population bénéficiant d'un système de protection sociale minimum Niveau de référence : pourcentage de la population pris en charge par un programme de protection sociale : Qali Warma : 30 %; Pensión 65 : 16,3 %. Nombre de familles bénéficiant du programme de transfert en espèces Juntos : 755 556. Niveau cible : à déterminer</p> <p>Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base Niveau de référence : accès à l'eau : 79,3; Assainissement : 63,5 % Niveau cible : à déterminer</p> <p>Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées par leur partenaire intime actuel ou antérieur au cours des 12 derniers mois Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer</p>	<p>Toutes : INEI; Annuelle OIT; UNICEF; FNUAP</p>	<p>Produit 2.1 Les capacités nationales et infranationales sont renforcées pour la protection sociale et l'accès aux services de base des personnes vivant dans la pauvreté</p> <p>Mise en place de mesures officielles de la pauvreté multidimensionnelle</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pas de mise en œuvre</li> <li>2. Très partiellement</li> <li>3. Partiellement</li> <li>4. Largement</li> </ol> <p>Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3 Une fois par an INEI</p> <p>Nombre d'instruments nationaux et infranationaux de planification des services de base et de protection sociale intégrant les indices de développement humain et de présence de l'État Niveau de référence : 0 Niveau cible : National : 4; Sous-national : 5 Une fois par an Données du PNUD</p> <p>Nombre de réformes politiques et institutionnelles engagées en vue d'accroître l'accès des pauvres et d'autres groupes à risque aux programmes de protection sociale. Ce nombre est ventilé par sexe et type de zone (rurale ou urbaine). Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 (Rural : 1; Femmes : 1) Une fois par an Table ronde sur la réduction de la pauvreté MIMP</p>	<p>MEF Ministère du développement et de l'inclusion sociale; Intérieur MINJUS INEI</p> <p>Table ronde sur la réduction de la pauvreté Système judiciaire Conseil national de sécurité des citoyens</p> <p>Administrations publiques régionales et locales Organisations de la société civile ONU DC, OMS/OPS, FNUAP, UNLIREC</p>	<p>Ressources ordinaires : 458 500</p> <p>Autres ressources : 49 541 500</p> <p>TOTAL : 50 000 000</p>

		<p>Nombre de partenariats de coopération Sud-Sud ou triangulaire procurant des avantages durables à leurs participants Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Une fois par an Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique Ministère du développement et de l'inclusion sociale</p> <p>Produit 2.2 L'accès à la justice et à la sécurité est amélioré pour les personnes vivant dans des conditions de pauvreté, de vulnérabilité et de discrimination</p> <p>De même, les personnes vivant dans la pauvreté et la population autochtone bénéficient d'un meilleur accès aux services judiciaires. 1. Aucune amélioration 2. Très partiellement 3. Partiellement 4. Largement Niveau de référence : 2 Niveau cible : 3 Une fois par an MINJUS</p> <p>Mise en œuvre du Plan de sécurité des citoyens aux niveaux national et régional, et du Plan de réduction de la violence à l'égard des femmes 1. Pas de mise en œuvre 2. Très partiellement 3. Partiellement 4. Largement Niveau de référence : 2 Niveau cible : 3 Une fois par an Conseil de sécurité des citoyens; Ministère du développement et de l'inclusion sociale</p> <p>Amélioration de l'accès des jeunes vivant dans la pauvreté aux espaces publics de promotion des sports et de la culture 1. Aucune amélioration 2. Très partiellement</p>	
--	--	---	--

		3. Partiellement 4. Largement Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3 Une fois par an Données sur les projets du PNUD		
PRIORITÉ NATIONALE : Plan bicentenaire « Le Pérou à l'horizon 2021 ». Un État efficace et décentralisé au service des citoyens et du développement				
RÉALISATION 3 ÉNONCÉE DANS LE PNUAD : d'ici à 2021, la gestion publique sera plus efficace, efficiente, transparente et équitable, accroissant ainsi la confiance de la population dans les institutions				
RÉALISATION CORRESPONDANTE 2 DU PLAN STRATÉGIQUE. il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides				
<p>Dépenses publiques primaires en pourcentage du budget initial approuvé Niveau de référence : taux d'exécution (2015) : 88,9 % Administrations régionales : 91,6 % Administrations locales : 74,3 % Niveau cible : à déterminer</p> <p>Proportion de la population dont le dernier recours aux services publics a été satisfaisant Niveau de référence : taux de satisfaction concernant l'efficacité de la police : 30,7 % Pourcentage de la population estimant que le système judiciaire punit efficacement les coupables : 29,6 % Taux de satisfaction concernant la voirie : 49,6 % ; les écoles publiques : 45,1 % ; les services médicaux et de santé publique : 43 % Niveau cible : à déterminer</p> <p>Nombre d'indicateurs de développement durable établis à l'échelle nationale, avec ventilation complète lorsqu'ils répondent à l'objectif fixé, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer</p>	<p>MEF; une fois par an (PNUD) Projet Americas Barometer (Baromètre des Amériques) de l'organisation Latin American Public Opinion Project (projet de sondage de l'opinion publique latino-américaine); INEI; Médiateur; annuelle (PNUD) INEI; annuelle (FNUAP)</p>	<p>Produit 3.1 Les capacités nationales et infranationales en matière de gestion publique sont renforcées pour une efficacité et une efficience accrues, conformément aux engagements internationaux</p> <p>Taux de mise en œuvre (%) de la réforme du service public Niveau de référence : 10 Niveau cible : 75 % Une fois par an MEF; Autorité de la fonction publique</p> <p>I2 : pourcentage d'administrations infranationales dotées de systèmes opérationnels de planification, de budgétisation, de gestion et de contrôle aux niveaux régional et local Niveau de référence : Régional : 40; Local : 30 Niveau cible : Régional : 60; Local : 50 Une fois par an PCM; MEF</p> <p>Produit 3.2 La transparence, l'accès à l'information et la responsabilisation sont renforcés</p> <p>Pourcentage d'institutions publiant des données conformément à la Loi de transparence et d'accès à l'information Niveau de référence : 40 Niveau cible : 75 Une fois par an</p>	<p>MEF MIMP MINAM MINJUS PRODUCE PCM, INEI, CEPLAN, SINAGERD, Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique Bureau du Contrôleur Commission supérieure de lutte contre la corruption Congrès Bureau du médiateur Administrations publiques locales et régionales Organisations de la société civile Secteur privé FNUAP, UNICEF</p>	<p>Ressources ordinaires : 458 500 Autres ressources : 49 541 500 TOTAL 50 000 000</p>

		<p>PCM; Conseil de la presse péruvienne</p> <p>Nombre d'outils de prévention (sectoriels et régionaux) approuvés conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Une fois par an Commission supérieure de lutte contre la corruption</p> <p>Produit 3.3 Les capacités nationales et infranationales sont renforcées en vue de la mise en œuvre du Programme 2030</p> <p>Le système statistique national diffuse des données ventilées et différenciées (selon le territoire, le sexe, le groupe d'âge, l'appartenance ethnique et la vulnérabilité du groupe)</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aucune</li> <li>2. Très partiellement</li> <li>3. Partiellement</li> <li>4. Largement</li> </ol> <p>Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4 Une fois par an INEI</p> <p>I2 : mise en œuvre de la stratégie MAPS par l'équipe de pays des Nations Unies, avec la participation du PNUD</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aucune</li> <li>2. Très partiellement</li> <li>3. Partiellement</li> <li>4. Largement</li> </ol> <p>Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4 F : annuelle Source : données du Bureau du Coordonnateur résident</p>		
--	--	--	--	--

PRIORITÉ NATIONALE : Plan bicentenaire « Le Pérou à l'horizon 2021 ». Plein respect des droits fondamentaux et de la dignité des personnes; Égalité d'accès aux emplois et aux services; État efficace et décentralisé au service des citoyens et du développement				
RÉALISATION 4 ÉNONCÉE DANS LE PNUAD : d'ici à 2021, les personnes vivant dans la pauvreté et la vulnérabilité exerceront davantage leurs libertés et leurs droits, dans un cadre de paix où prévaut le respect de la loi				
RÉALISATION CORRESPONDANTE 2 DU PLAN STRATÉGIQUE. il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.				
<p>Proportion de postes (par sexe et groupe de population) dans les institutions publiques (législatures nationales et locales) Niveau de référence : 28 % de femmes aux postes à responsabilités politiques Niveau cible : à déterminer</p> <p>Proportion de la population affirmant avoir été victime, au cours des 12 derniers mois, de discrimination ou de harcèlement interdits par les textes de loi internationaux relatifs aux droits de l'homme Niveau de référence : 2,63 % de la population (82 plaintes) Niveau cible : à déterminer</p> <p>Degré d'application des recommandations émanant des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer</p>	<p>Jury national électoral; Une fois par an (ONU-Femmes) Ministère de la justice; annuelle (ONUSIDA) Examen périodique universel; Médiateur; annuelle (FNUAP)</p>	<p>Produit 4.1 Le gouvernement est mieux à même d'honorer ses obligations internationales en matière de protection des droits de l'homme, en particulier celles relatives aux personnes vivant dans des conditions de vulnérabilité et de discrimination</p> <p>Les recommandations issues de l'examen périodique universel et celles formulées par les organes conventionnels sont intégrées au plan national des droits de l'homme</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pas de mise en œuvre</li> <li>2. Très partiellement</li> <li>3. Partiellement</li> <li>4. Largement</li> </ol> <p>Niveau de référence : 2 Niveau cible : 3 Une fois par an MINJUS; Rapports du médiateur; HCDH</p> <p>Pourcentage de districts où ont été approuvées des ordonnances contre tous les types de discrimination Niveau de référence : 4,8 Niveau cible : 20 Une fois par an MINJUS; Ministère de la culture Médiateur</p> <p>Produit 4.2 Les mécanismes de participation promouvant le dialogue et la paix sociale sont renforcés, ainsi que la représentation sociale</p> <p>Pourcentage de femmes, d'autochtones et de personnes d'ascendance africaine (relativement au total) participant en tant que candidats aux élections locales et du Congrès Niveau de référence : Congrès : Femmes : 30; Autochtones : 5; Ascendance africaine :</p>	<p>Congrès, Forum de l'accord national PCM MINJUS Ministère de la culture Jury national électoral, Bureau national des processus électoraux Bureau du médiateur Table ronde sur la réduction de la pauvreté</p> <p>HCDH</p>	<p>Ressources ordinaires : 458 500 Autres ressources : 49 541 500</p> <p>TOTAL 50 000 000</p>

		<p>0. Local : Femmes : 30; Autochtones : 10;          Ascendance africaine : 0          Niveau cible : Congrès : Femmes : 40;          Autochtones : 10; Ascendance africaine &gt; 0          Local : Femmes : 40; Autochtones : 15;          Ascendance africaine &gt; 0          Quatre ans          Jury national électoral          Bureau national des processus électoraux</p> <p>Mise en œuvre d'un système national de          prévention et de gestion des conflits</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pas de mise en œuvre</li> <li>2. Très partiellement</li> <li>3. Partiellement</li> <li>4. Largement</li> </ol> <p>Niveau de référence : 2          Niveau cible : 3          Une fois par an          PCM; Médiateur</p>		
--	--	--	--	--